



## POURQUOI CETTE MESURE?

Les Français renoncent souvent à effectuer des dépenses dentaires, auditives et optiques, faute d'un reste à charge trop élevé après le remboursement de l'Assurance Maladie et des offres complémentaires. Voici des données qui illustrent cette problématique.

10%\*

des Français renoncent aux **lunettes**.

67%\*

des Français renoncent aux appareils auditifs.

17%\*

des Français renoncent aux soins dentaires.

## LA RÉFORME

Le gouvernement a décidé de mettre en place une nouvelle réforme pour que les Français puissent accéder aux soins plus facilement. L'objectif est de supprimer le reste à charge sur les équipements du panier 100% Santé, pour donner la possibilité aux patients d'accéder à des soins et équipements de qualité. Cette offre est accessible à tous les Français disposant d'une complémentaire santé responsable. Voici les acteurs impactés par la réforme :



Revalorisation de certaines bases de remboursement par la Sécurité Sociale



Mise en place de prix limite de vente pour les professionnels de santé



Remboursement du reste à charge par les complémentaires santé

## CRÉATION DE PANIERS DE SOINS POUR DIFFÉRENCIER LE REMBOURSEMENT DES ÉQUIPEMENTS :

Le patient est libre de choisir son équipement parmi les 3 paniers.







## LE CALENDRIER

La réforme est progressive. Le reste à charge va peu à peu diminuer avec le prix limite de vente et le remboursement obligatoire du panier 100% Santé.

PRIX LIMITE
DE VENTE





2019















2020















Partiellement